

INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Nouveau point de contrôle au 1^{er} janvier 2025

Quelle est la date d'application ? 01 Janvier 2025

Quels sont les textes de référence ? Arrêté du 23 février 2018 modifié

Quel est le certificat concerné ? CQH installation individuelle (modèle 2)

À RETENIR

Depuis le 1^{er} juillet 2024, la détente finale pour les maisons individuelles doit s'effectuer à l'extérieur du bâtiment en installation neuve. Un non-respect de cette exigence fera désormais l'objet d'une anomalie à compter du 1^{er} janvier 2025.

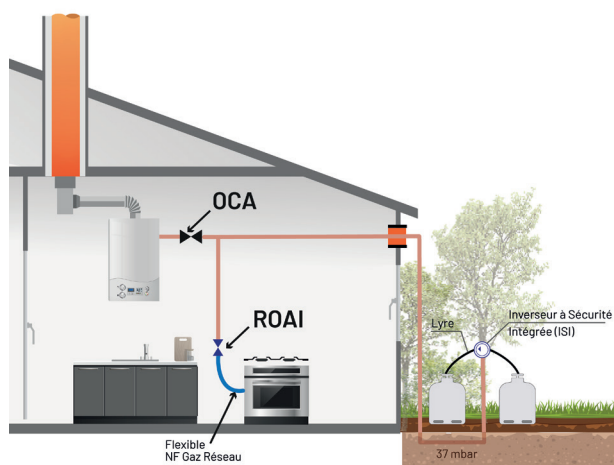
La partie de tuyauterie à l'intérieur de l'habitation ne doit pas être soumise à une pression supérieure à 50mbar.

En gaz naturel, cela peut concerner quelques cas rares d'alimentation en 300mbar.
En propane, cela concerne toutes les installations neuves.

Pour réaliser cette détente finale extérieure vous pouvez utiliser un régulateur B6 en gaz naturel comme pour le propane.

Pour le propane spécifiquement deux nouveaux matériels sont à disposition : le Dispositif à Sécurité Intégrée (DSI) ou l'Inverseur à Sécurité Intégrée (ISI).

Exemple de configuration avec un Inverseur à Sécurité Intégrée (ISI)



Exemple de configuration avec un Dispositif à Sécurité Intégrée (DSI)

